

## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 05 03

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 3 juin 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire

en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

### Approbation d'avenants de prolongation des marchés de transport à la demande

Depuis 2017, la Communauté de Communes assure, par délégation de la Région des Pays de la Loire, un service de transport social à la demande. Ce service fonctionne avec des transporteurs du territoire au moyen de marchés circonscrits géographiquement :

- Le lot 1 « Pôle urbain » qui porte sur des prestations de transport au départ des communes de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ, LE FENOULLER, GIVRAND est couvert par ABYSSE TAXIS, qui assure également les transports de personnes à mobilité réduite, objet du lot 4.
- La Zone SUD RD 6, objet du lot 2, porte sur des prestations de transport au départ des communes de BREM-SUR-MER, BRETIGNOLLES-SUR-MER, LA CHAIZE-GIRAUD, LANDEVIEILLE, L'AIGUILLON-SUR-VIE assurées par le groupement PARAMEDIC / VOISNEAU.
- La Zone NORD RD 6, objet du lot 3, porte sur des prestations de transport au départ des communes de COËX, COMMEQUIERS, SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, SAINT-REVEREND, NOTRE-DAME-DE-RIEZ assurées par TAXI VAL DE VIE.

Ces accords-cadres à bons de commande arrivent à terme les 4 et 5 septembre prochain. Compte tenu de la transformation de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au regard des commandes passées, il est proposé de prolonger les marchés 2019-053 à 2019-056 de transport à la demande conclus initialement pour une durée de 2 ans, de 6 mois, afin de permettre aux élus communautaires de redéfinir le périmètre du TAD à l'aulne du champ d'intervention de la communauté d'agglomération.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5214-1 et suivants,**

**Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1° et R2123-4 et suivants,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,**

**Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu les crédits inscrits au budget 2021,**

**Considérant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022,**

**Considérant l'intérêt que les élus communautaires puissent étudier la définition du transport à la demande sous le prisme du périmètre d'intervention de la Communauté d'Agglomération avant de conclure de nouveaux marchés,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la prolongation des marchés n°2019-053 à 2019-056 de transport à la demande pour une durée de 6 mois ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les avenants n°1 de prolongation des marchés n°2019-053 à 2019-056 de transport à la demande.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUIN 2021
- de l'affichage le : 09 JUIN 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 09 JUIN 2021

Givrand, le 8 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET

